

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL

Séance du : 15 novembre 2017	Date de convocation : 30 octobre 2017
------------------------------	---------------------------------------

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25
Nombre de délégués syndicaux présents : 19
Nombre de délégués syndicaux absents : 6
Nombre de votants : 19

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre, le Comité Syndical du Pays Santerre Haute Somme, légalement convoqué, s'est réuni, à 18h00 dans les locaux du Pays Santerre Haute Somme à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL.

Membres présents votants :

- . **CC de Haute Somme** : Jean Marie BLONDELLE – Dominique CAMUS – Claude COULON – Maryse FAGOT – Eric FRANCOIS – Arnold LAIDAIN - Jean Dominique PAYEN (représentant Guy BARON).
- . **CC de l'Est de la Somme** : Christian AVY – Jean Pierre BOUCQ (représentant Julie CODRON) - Hervé FRIZON – Vincent JOLY – Frédéric LECOMTE – André SALOME – Jean Marc WISSOCQ
- . **CC Terre de Picardie** : Gérard CARON – Philippe CHEVAL – Bruno ETEVE (représentant Robert BILLORE) - Michel GUILBERT – Régis VENTELON

Titulaires absents excusés : Valérie KUMM – Guy BARON (représenté par JD PAYEN) – Philippe VASSANT – Julie CODRON (représentée par JP BOUCQ) – Daniel MANNENS – Robert BILLORE (représenté par B ETEVE).

Délégués suppléants présents non votants : Anne Marie HARLE – Olivier HENNEBOIS – Jacques VANOYE – Magali CRAPPIER.

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA – Nicolas PROUSEL – Francis BOITEL – Françoise RAGUENEAU – Philippe SLUSARCSYK – Thierry LINEATTE – Françoise MAILLE – Chantal ROUVROY – Philippe SY.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

Ordre du jour :

Finances :

- Débat d'Orientation Budgétaire / exercice 2018

Administration générale :

- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 (SOFAXIS/CNP ASSURANCES)
- Validation du plan de formation 2018
- Délégation au Président pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Adoption du règlement intérieur

Aménagement - urbanisme :

- Révision de la convention liée au service d'instruction des autorisations du droit des sols
- Validation de l'accord cadre de la Région relatif à la mise en œuvre de la PRADET

Culture :

- Demande de financement LEADER : Spectacle musical et Pays d'Art et d'Histoire 2016-2017

Questions diverses :

- Point sur les projets 2017 identifiés dans le Contrat de ruralité

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le Comité Syndical a désigné à l'unanimité Monsieur Jean-Marie BLONDELLE, secrétaire de séance.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical qui s'est tenue le 28 juin 2017. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

En préambule :

Embauches :

Le Président souligne l'arrivée de Thibaut GRIFFART le 1^{er} septembre 2017 qui succède à Matthieu JAMET, chargé de Développement Economique (volet exogène / économie), ainsi que l'arrivée de Sandrine LOUVEL le 16 octobre 2017 embauchée en tant que chargée de mission Economie de Proximité (volet endogène / économie). Elle aura notamment en charge le dossier FISAC et l'Economie Sociale et Solidaire.

Contrat de Ruralité :

Le Président souligne que le Contrat de Ruralité a été signé avec le Préfet. Mais il est probable que la cérémonie officielle de signature du Contrat soit couplée avec une réunion de la Conférence des Maires (instance obligatoire dans le cadre d'un PETR).

Les enjeux du contrat :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des centres bourgs
- Attractivité
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Les fiches actions :

Projet	Porteur	Financement Contrat de Ruralité
Micro-crèche de Nesle	CC Est Somme	662 672 €
Ouverture de l'étang du Cam sur la Ville	Ville de Péronne	168 000 €
Rénovation thermique de 4 logements communaux	Ville de Ham	181 752 €
Etude de faisabilité et d'opportunité Friche Flodor	CC de Haute Somme	80 000 €
Etude de faisabilité et d'opportunité HP Connect	CC Terre de Picardie	64 000 €
La construction de salles de réunion pour les entreprises	CC Terre de Picardie	207 333 €
Numérique éducatif à Harbonnières	CC Terre de Picardie	8 268 €
La cantine de l'école d'Harbonnières	CC Terre de Picardie	341 069 €

Soit un total de financements réservés au titre du Contrat de Ruralité de **1 713 094 €**.

1 - Débat d'Orientation Budgétaire / exercice 2018

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018 dont une synthèse est annexée.

2 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 (SOFAXIS/CNP ASSURANCES)

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2018 et pour une période de 4 ans, au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP ASSURANCES ayant pour courtier la Société SOFAXIS et autorise le Président à signer les certificats d'adhésion en résultant.

Caractéristiques du contrat : Contrat en capitalisation.

Durée du contrat : 4 ans – du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021

Taux pour les Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public – Risques garantis : 0.95 %

Risques couverts : Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

3 - Validation du plan de formation 2018

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte les priorités du plan de formation 2018. Les crédits nécessaires au budget 2018 seront inscrits en cas de besoin.

Les thématiques du plan de formation 2018 :

- Ressources humaines, finances publiques, sécurité
- Communication
- Gestion des dossiers européens
- Direction et gestion culturelles, enjeux de l'intercommunalité dans le domaine culturel
- Patrimoine, articulation entre tourisme-patrimoine-projet de territoire
- Lecture des grands paysages
- Urbanisme : Perfectionnement / instruction ADS, PLUI, Foncier et habitat
- Et participation aux journées d'actualité en fonction de la nature des fonctions occupées par les agents.

Ces propositions pourront être adaptées selon des besoins plus spécifiques de certains des agents.

A noter : Avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, réuni le 05 septembre 2017. Les formations identifiées sont celles proposées par le CNFPT.

4 - Délégation au Président pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Il est parfois nécessaire de renouveler et de céder le matériel dont dispose le Syndicat Mixte et notamment les biens liés à la gestion du parc de scooters.

Aussi, il est proposé de compléter la liste de délégations au Président par la possibilité de prendre des décisions quant à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (comme l'autorise l'article L2122-22 du CGCT).

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de déléguer au Président la possibilité de prendre des décisions quant à l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

5 - Adoption du règlement intérieur

A la suite de la modification des statuts et de l'installation du comité syndical en 2017, il est proposé de valider un nouveau règlement intérieur.

Le règlement intérieur doit être validé dans les 6 mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant.

L'installation du comité syndical a eu lieu le 23 février 2017.

Sachant que des modifications de statuts auraient lieu en 2017, il ne semblait pas cohérent d'établir un règlement intérieur en amont.

Les nouveaux statuts ont été adoptés le 26 avril 2017. Nous attendions l'arrêté préfectoral pour valider le règlement intérieur mais il n'est toujours pas paru à ce jour.

Aussi, malgré tout, nous proposons un règlement intérieur en adéquation avec les nouveaux statuts.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le règlement intérieur annexé.

6 - Révision de la convention liée au service d'instruction des autorisations du droit des sols

Modifications :

- Possibilité pour les communes d'instruire elles-mêmes les CUa
- Bilan annuel / nombre d'actes pour révision éventuelle des tarifs

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
 - approuve la convention ci-annexée qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018
 - approuve l'avenant annexé à rattacher aux conventions initialement signées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.
 - autorise le Président à signer la convention et avenants s'y rattachant.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

7 - Validation de l'accord cadre de la Région relatif à la mise en œuvre de la PRADET

PRADET : Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires

A l'initiative de la Région, des espaces infrarégionaux, espaces privilégiés de dialogue avec l'instance régionale ont été définis, dont l'espace « Aisne Nord – Est Somme » au sein duquel se trouve le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme.

L'accord a pour but de formaliser un cadre de partenariat.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'accord cadre pour la mise en œuvre de la PRADET sur l'espace infrarégional Aisne Nord – Est Somme, ci-annexé et autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

8 - Demande de financement LEADER : Spectacle musical et Pays d'Art et d'Histoire 2016-2017

8 – a : Demande de financement LEADER : Spectacle musical pour enfants.

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, le Pays Santerre Haute Somme déploie un projet itinérant de spectacle musical pour enfants qui sillonne le territoire pendant trois ans. A travers ce projet, le Pays Santerre Haute Somme soutient la création artistique et encourage les passerelles entre mondes professionnel et amateur.

Le coût est évalué à 100 959.50 € HT sur les années 2017 et 2018. L'aide financière FEADER via le LEADER GAL sollicitée est de 80 767.60 €.

Il est proposé de valider le plan de financement et d'autoriser le président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

8 – b : Demande de financement LEADER : Pays d'Art et d'Histoire

Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme s'est engagé dans une démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire. Elle vise à mettre en valeur ses patrimoines et à les promouvoir auprès des habitants.

Au vu de la durée du dossier de candidature, il a été prévu que deux dossiers de demandes de financement soient déposés, un pour les années 2016-2017 et un pour les années 2018-2019.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

Dans ce cadre, le Comité Syndical sollicite l'aide financière FEADER via le **LEADER GAL pour 2016-2017**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant	Taux
FNADT	8 720	16%
FEADER	34 880	64%
Syndicat Mixte	10 900	20%
Total	54 500	100%

Il est proposé de valider le plan de financement et d'autoriser le président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

- ✓ Pour ces deux dossiers, le Comité Syndical, à l'unanimité :
- approuve l'opération ,
- valide le plan de financement. Le reste à charge sera supporté par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute -Somme
- autorise le président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Marie BLONDELLE
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président



Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme
B.P. 60225 - 80205 Péronne Cedex
Tél. 03 22 84 44 25 - Fax 03 22 84 78 80
N° Siret 200 029 692 00023 - code APE 8413Z

